

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1082 relatif à une expulsion du territoire d'un individu

n° 1082

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
2 novembre 1948

Numéro JO
n° 11 du 30/11/1948

Date du numéro
30 novembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 février 1935 fixant les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à la Côte française des Somalis, promulgué par arrêté du 9 avril 1935 et les textes qui l'ont modifié : Sur la proposition du commissaire de police de la ville de Djibouti,

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

— Est expulsé du territoire de la Côte française des Somalis le nommé Egue Abdallah, Somali Gadabourey Bah Haber Eli, né vers 1927 à Diré-Daoua, fils de Abdallah Bakir et de Kadidja Bogorah (condamné à deux mois de prison, pour vol, par jugement en date du 12 février 1948).

Pour le Gouverneur et par délégation: Le Secrétaire général, CHAMBOREDON.